

Surveillance des maladies à caractère professionnel

Rouchaud A.¹, Debarre J.¹, Provost D.², Alves J.³, Capdeville L.³, Fernet F.³, Renaudie N.³, Chatelot J.²

(1) Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine (ORS-NA) ; (2) Santé publique France, Direction santé travail ; (3) Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi de Nouvelle-Aquitaine (Directce-NA)

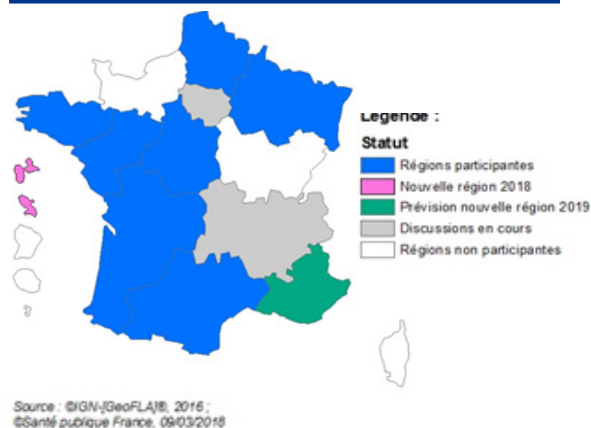
Initié par la Direction santé travail de Santé publique France (ex-InVS) en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT), le dispositif de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) repose sur un réseau d'équipes de santé au travail volontaires. Déployé en 2006 en ex-Poitou-Charentes, en 2007 en ex-Aquitaine et en 2009 en ex-Limousin, une Quinzaine MCP était en 2017 pour la première fois organisée simultanément sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette plaquette présente les résultats de la Quinzaine 2017 et comprend un focus sur le secteur d'activité du commerce.

Objectifs et méthode

Le programme MCP vise à améliorer la connaissance des pathologies d'origine professionnelle, en s'appuyant sur :

- l'estimation de la prévalence des principales pathologies signalées comme MCP en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale et du secteur d'activité des salariés ;
- la description des agents d'exposition professionnelle associés à ces MCP ;
- les informations relatives à l'estimation de la sous-déclaration de maladies professionnelles ;
- la contribution à détecter d'éventuelles pathologies émergentes.

Fig.1- Régions participantes



Éléments-clés de la Quinzaine 2017 en Nouvelle-Aquitaine

- Un **taux de participation** des médecins du travail de **13 %** qui atteint 41 % pour l'ex-Limousin
- **6 510 salariés** vus en consultation durant la Quinzaine 2017 et **425 pathologies signalées**
- Un **taux de signalement*** de MCP de **5,9 %** qui s'élève à 7,4 % sur l'ex-Poitou-Charentes et respectivement 5,5 % et 5,4 % pour les anciens territoires Aquitaine et Limousin
- Des **taux de prévalence**** correspondant à **2,9 %** pour les **affections de l'appareil locomoteur** et **2,5 %** pour la **souffrance psychique**, plus élevés chez les femmes que chez les hommes
- Un **taux de signalement** dans le secteur du **commerce** qui s'élève à 7,8 %, une prévalence des affections de l'appareil locomoteur de 3,6 % et de la souffrance psychique de 3,7 %
- Parmi les pathologies signalées en MCP, **4 sur 10** relèvent d'un tableau de **maladie professionnelle** : **76 %** n'ont fait l'objet d'**aucune déclaration** et **9 %** ont reçu un **refus d'indemnisation**

Définitions

* **Taux de signalement** = nombre de salariés pour lesquels au moins une MCP a été signalée / nombre total de salariés vus pendant la Quinzaine

** **Taux de prévalence d'une pathologie** = nombre de salariés pour lesquels un signalement pour cette pathologie a été fait / nombre total de salariés vus pendant la Quinzaine

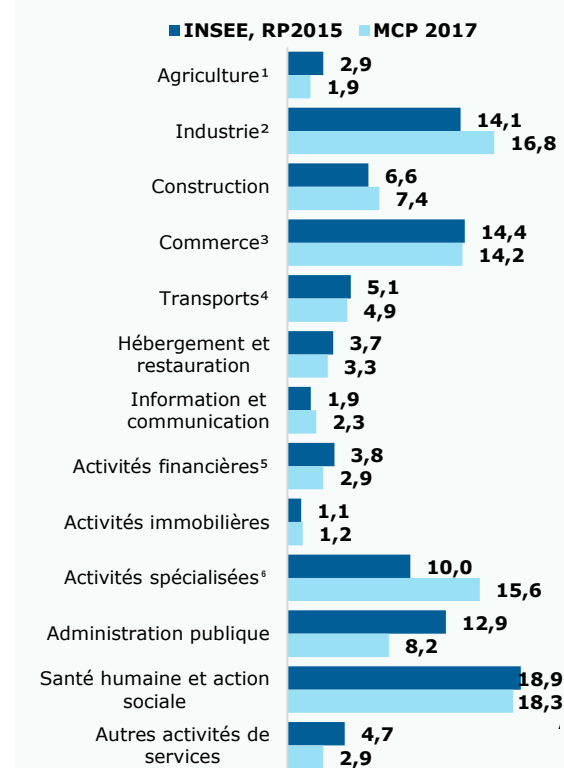
Participation des médecins du travail

- En 2017, **85 médecins du travail** de Nouvelle-Aquitaine ont participé à la Quinzaine MCP, soit un **taux de participation de 13 %** qui varie selon les anciens territoires (9 % en ex-Aquitaine, 12 % en ex-Poitou-Charentes et 41 % en ex-Limousin).
- Près de **trois quarts des médecins** participant exercent dans un **service interentreprises** (n=63), 8 à la MSA (tous en ex-Poitou-Charentes), 12 dans la fonction publique (6 territoriale, 5 hospitalière, 1 État).

Salariés vus en consultation

- **6 510 salariés** ont été **vus en consultation** par un médecin participant ou un infirmier au cours de la Quinzaine 2017 (2 292 d'ex-Aquitaine, 1 958 d'ex-Limousin et 1 630 d'ex-Poitou-Charentes).
- Des différences sont constatées entre les salariés vus pendant la Quinzaine et la population salariée de la Nouvelle-Aquitaine :
 - une surreprésentation masculine : 54 % des salariés vus sont des hommes, alors qu'ils ne sont que 49 % dans la population salariée (INSEE, RP2015),
 - un échantillon plus jeune que la population salariée,
 - une surreprésentation des ouvriers (41 % dans l'échantillon MCP *versus* 24 % parmi les salariés de Nouvelle-Aquitaine) ; une sous-représentation des cadres et des professions intermédiaires (respectivement 7 % *versus* 15 % et 21 % *versus* 28 %),
 - une surreprésentation des salariés d'activités spécialisées et de l'industrie et par une sous-représentation de ceux de l'administration publique (Fig.2).

Fig.2- Représentativité des salariés MCP selon le secteur d'activité (%)



(1) Agriculture, sylviculture et pêche ; (2) Ind. manufacturières, extractives et autres ; (3) Commerce de gros et de détail ; (4) Transports et entreposage ; (5) Activités financières et d'assurance ; (6) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien

Signalements des MCP

- **387 salariés** ont fait l'objet d'un **signalement** par les médecins du travail : 160 en ex-Aquitaine, 121 en ex-Poitou-Charentes et 106 en ex-Limousin. Le **taux de signalement** est ainsi de **5,9 %** pour la région Nouvelle-Aquitaine, 5,4 % en ex-limousin, 5,5 % en ex-Aquitaine et 7,4 % en ex-Poitou-Charentes.
- Près des 2/3 des signalements de MCP sont réalisés lors des visites de reprise, de pré-reprise ou à la demande.
- Les **taux de signalement** diffèrent **entre les sexes** : 7,2 % pour les femmes *versus* 4,9 % pour les hommes.

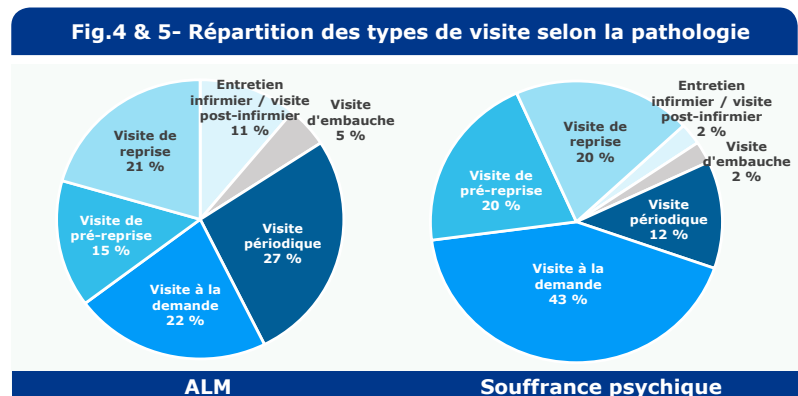
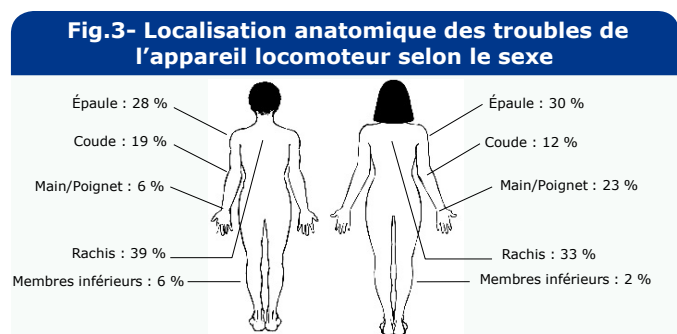
Pathologies signalées en lien avec le travail

- **424 pathologies liées au travail** ont été signalées au cours de cette Quinzaine, 33 salariés ayant fait l'objet d'un signalement pour 2 MCP et 2 salariés pour 3 MCP.
- La moitié des pathologies signalées sont des **affections de l'appareil locomoteur (52 %)**, suivies de pathologies relevant de la souffrance psychique (38 %). Ainsi, les taux de prévalence respectifs pour ces pathologies sont de 2,9 % et 2,5 %. Les **taux de prévalence varient selon le sexe** avec un écart important pour la **souffrance psychique** (3,5 % chez les femmes versus 1,6 % chez les hommes, *Tab.1*).
- Les autres pathologies signalées sont des irritations ou allergies (n=14), des troubles de l'audition (n=6) ou des infections (n=6).

Tab.1- Caractéristiques des affections de l'appareil locomoteur (ALM) et de la souffrance psychique signalées		
	ALM	Souffrance psychique
Nombre de salariés	190	162
Taux de prévalence	2,9 % (TMS : 2,7 %)	2,5 %
Chez les hommes	2,7 % (TMS : 2,5 %)	1,6 %
Chez les femmes	3,1 % (TMS : 3,0 %)	3,5 %
Proportion de femmes	49 %	65 %
Age moyen	46 ans	41 ans
Localisation anatomique ou symptômes (répartition)	Membres supérieurs (51 %) dont épaule (29 %), coude (16 %), main-poignet (14 %), rachis (36 %)	Dépansions (49 %), anxiété (22 %), situations d'épuisement professionnel (18 %)
Facteurs d'exposition les plus fréquents (répartition)	Port de charge (53 %), Gestes répétitifs (48 %), Contraintes posturales (34 %), FORE* (9 %)	FORE* systématiquement associés : organisation fonctionnelle de l'activité (64 %), relation de travail et violence (53 %) et exigence inhérente à l'activité (17 %)
Secteurs d'activité les plus touchés (taux de prévalence)	Agriculture (5,8 %), Construction (4,6 %) et Commerce (3,6 %)	Activité financière (5,4 %), Commerce (3,7 %), Administration publique (3,4 %) et activités spécialisées (3,2 %)
Catégories sociales les plus touchées (taux de prévalence)	Ouvriers (3,8 %) et employés (3,3 %)	Professions intermédiaires (4,7 %), cadres (3,3 %) et employés (2,6 %)

* FORE : Facteurs Organisationnels, Relationnels et Éthiques

- **220 pathologies** signalées concernent une **affection de l'appareil locomoteur (ALM)** : 90 % d'entre elles sont des troubles musculo-squelettiques (n=198), 4 % des cas d'arthrose sont signalés (n=9).
- A noter des différences dans la localisation des ALM selon le sexe : 23 % des ALM affectent la main et le poignet chez les femmes *versus* 6 % chez les hommes (*Fig.3*).
- 38 % des salariés présentant une ALM ont été signalés lors d'une **visite périodique ou d'un entretien infirmier** (*Fig.4*).
- Parmi les **162 pathologies signalées** relevant de la **souffrance psychique**, seules 15 % sont signalées lors d'une visite périodique ou d'un entretien infirmier ; 43 % le sont lors de visite à la demande (*Fig.5*).

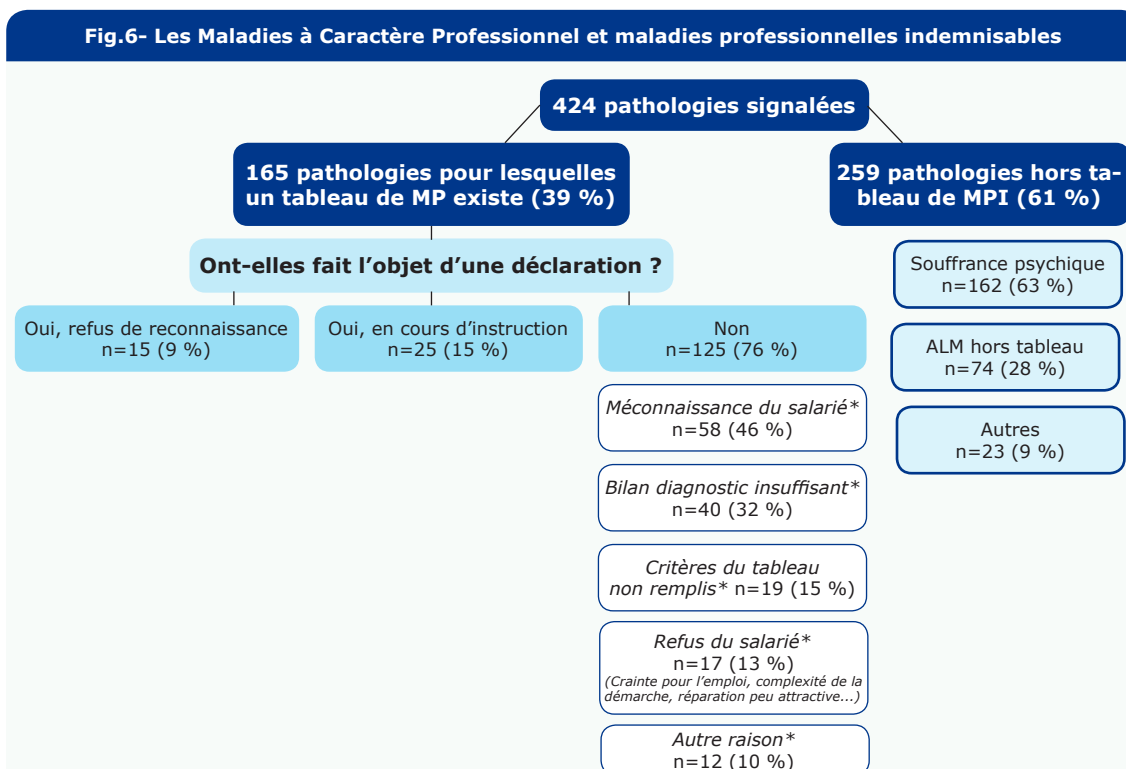


Zoom sur les pathologies du rachis

- Parmi les ALM, 79 pathologies signalées concernent le rachis (36 %). Il s'agit de la localisation la plus fréquente aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Plus de la moitié de ces MCP n'appartiennent pas à un tableau de MP (n=44). Sur l'ensemble des pathologies signalées, on retrouve majoritairement des TMS (n=72) :
 - 44 dorsalgies dont 17 lombagos avec sciatique, 14 lombalgies basses et 6 cervicalgies,
 - 17 atteintes d'autres disques intervertébraux,
 - 6 syndromes cervico-brachial,
 - 5 atteintes des disques cervicaux.
- Parmi les salariés concernés par l'un de ces TMS du rachis, on retrouve principalement des ouvriers (n=39) dont 15 non qualifiés et 6 chauffeurs, et des employés (n=24) dont 9 du secteur médico-social (aides-soignants, agent des services hospitaliers,...), 7 employés du commerce (employé de libre service, télévendeurs,...) et 5 personnels des services directs aux particuliers (serveurs, aides à domicile).

Proportion de MCP relevant d'une maladie professionnelle

- Parmi les **424 pathologies signalées dans le cadre de cette Quinzaine MCP**, il existe un tableau de maladie professionnelle (MP) pour près de 40 % et seuls 10 % ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation (n=40). Parmi les pathologies figurant dans un tableau de MP, 76 % **n'ont pas entraîné de demande d'indemnisation** (Fig.6). La méconnaissance du salarié est la raison la plus fréquemment citée (46 % des cas).
- Parmi les **259 pathologies signalées hors tableau de maladie professionnelle indemnisable** :
 - 63 % relèvent de la souffrance psychique (n=162),
 - 28 % sont des affections de l'appareil locomoteur (n=74) dont 60 troubles musculo-squelettiques (tendinopathies, névralgies, cervicalgies, lombalgies, sciatiques, hernie discale) et 8 cas d'arthroses,
 - 9 % des pathologies classées autres (n=23) correspondent à 6 irritations/allergies, 4 infections, 4 troubles visuels et 2 troubles cardiovasculaires.



*Plusieurs motifs peuvent être cités.

Zoom sur le secteur d'activité du commerce

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur du commerce était particulièrement touché par les signalements en ALM et en souffrance psychique. Il a donc paru intéressant de réaliser un focus sur ce secteur à partir des données régionales du dispositif MCP.

- 909 salariés du secteur d'activité « Commerce de gros et de détail » ont été vus en visite, par les équipes volontaires, lors de la Quinzaine MCP 2017 organisée en Nouvelle-Aquitaine, soit 14 % des salariés vus en consultation : 166 du « Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » (18 %), 225 du « Commerce de gros » (25 %) et 518 du « Commerce de détail » (57 %).
- Près de 45 % de ces salariés sont des employés, 30 % des ouvriers, 21 % des professions intermédiaires et 4 % des cadres. Les salariés du commerce vus en visite sont davantage en CDI que l'ensemble des salariés MCP (84 % versus 79 %).
- Les salariés de ce secteur vus en visite sont répartis équitablement entre hommes et femmes, pour un âge moyen plus jeune que dans l'ensemble de la population MCP (38,1 ans versus 40,6 ans).
- Les types de visite diffèrent dans le commerce par rapport à l'ensemble des salariés MCP : davantage d'entretiens infirmiers (17 % versus 8 %) et moins de visites périodiques réalisées par le médecin du travail (28 % versus 36 %).
- Le taux de signalement s'avère particulièrement élevé dans ce secteur d'activité (7,8 %), et ce chez les hommes (6,4 %) comme chez les femmes (9,2 %) ; 10,8 % des professions intermédiaires, 7,4 % des ouvriers et 6,9 % des employés vus au cours de la Quinzaine ont fait l'objet d'un signalement.
- 33 salariés présentaient une ou plusieurs ALM pour un total de 38 ALM signalées. Les localisations principales sont le rachis représentant 40 % des ALM, les épaules (32 %), la main et le poignet (13 %) avec comme agent d'exposition les gestes répétitifs (63 % des MCP déclarées), le port de charge (47 %) et les contraintes posturales (32 %).
- Avec 34 signalements pour une pathologie relevant de la souffrance psychique, le taux de prévalence s'avère presque aussi élevée chez les hommes que chez les femmes parmi les salariés du commerce : respectivement 3,5 % et 3,9 % des salariés vus en visite au cours de la Quinzaine (Fig.7). Chez les professions intermédiaires, le taux de prévalence atteint 7,2 % (Fig.8). On compte ainsi 19 cas de troubles anxieux, 7 syndromes d'épuisement professionnel et 6 épisodes dépressifs ; l'organisation fonctionnelle de l'activité et les relations au travail/violences sont les deux principaux agents d'exposition (cités chacun dans 62 % des cas).

Fig.7- Prévalence des MCP selon le sexe dans le secteur du Commerce de gros et de détail (%)

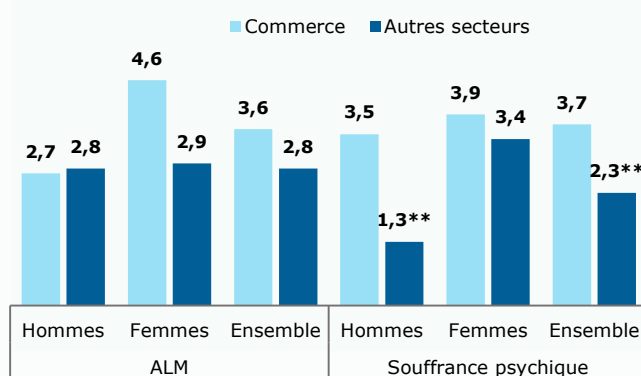
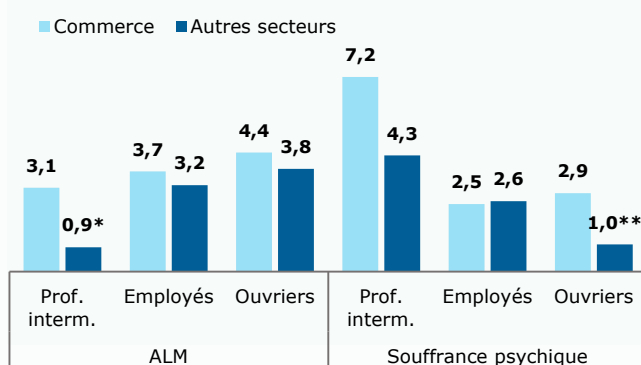


Fig.8- Prévalence des MCP selon la catégorie sociale dans le secteur du Commerce de gros et de détail (%)



Point méthodologique :

Les salariés du « Commerce de gros et de détail » (n=909) ont été comparés aux autres salariés vus lors de la Quinzaine (n=5 601). Les différences de pourcentages ont été testées à l'aide d'un test du Chi-deux de Pearson. Pour des raisons de lisibilité, seules les différences significatives sont indiquées dans les graphiques.

* : p < 0,05 ; ** : p < 0,01 ; *** : p < 0,001

Conclusion

Cette publication 2017 marque la première année du programme MCP à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Les résultats communs permettent de confirmer la prédominance des affections de l'appareil locomoteur et de la souffrance psychique dans les MCP mais aussi une part non négligeable des MCP correspond à des pathologies pour lesquelles il existe un tableau de MP. A noter que, chez les femmes, le taux de prévalence de la souffrance psychique est plus élevé que celui des ALM.

Toutefois, des différences importantes apparaissent entre les 3 anciennes régions, au premier rang desquelles, la participation des équipes de santé. En effet, sur l'ancien territoire du Limousin, la participation des médecins a été particulièrement élevée après une interruption d'un an dans le dispositif (41 %) alors qu'elle s'est montrée plus faible sur le reste de la région (8 % à 12 %).

La participation est également marquée par son hétérogénéité entre types de services (faible participation des fonctions publiques, des grands groupes et, hormis dans l'ex-Poitou-Charentes, de la MSA). Ces disparités peuvent avoir un impact non négligeable sur les résultats présentés, ceux-ci ne reflétant que la santé des salariés vus par les équipes de santé participantes. Il est donc important de poursuivre la mobilisation des équipes pluridisciplinaires pour continuer à quantifier la réalité de terrain.

Pour cette première plaquette Nouvelle-Aquitaine, un focus sur le secteur d'activité du commerce est présenté, un secteur dont les salariés sont particulièrement touchés par les signalements d'ALM et de souffrance psychique, notamment dans la catégorie sociale des professions intermédiaires. Chez les hommes, le taux de prévalence de la souffrance psychique y est deux fois plus élevé que chez les autres salariés vus durant la Quinzaine. Une attention particulière doit être portée sur la prévention de la souffrance psychique chez les salariés du commerce. Cependant, il serait utile de confirmer ou non les résultats obtenus et de les conforter en exploitant les données nationales dans ce secteur. Ce focus illustre la manière dont le programme MCP permet de déterminer les secteurs à risque, d'identifier leurs spécificités et de contribuer ainsi à orienter les actions de prévention des professionnels de santé au travail au niveau régional.

Pour en savoir plus :

- Dossier thématique sur le site de Santé publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel>
- Publications et statistiques en santé au travail sur le site de la Direccte : <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/Sante-au-travail-4978>
- Publications de l'ORS-NA : <http://www.ors-na.org/>

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des médecins du travail, des collaborateurs médecins et des infirmier(e)s qui ont participé à la Quinzaine MCP de 2017 ainsi que le personnel administratif, les assistantes et les informaticiens des services de santé au travail pour leur mobilisation dans ce programme de surveillance.